

C.C.A.S. LE TREPORT

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

Conseil d'Administration du 9 février 2021



SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1) Rappel réglementaire | p 3 |
| 2) Le contenu du DOB | p 3 |
| 3) Transmission et publication | p 4 |

II – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE p 4

III – DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES p 5

IV – MISSIONS DU C.C.A.S. P 5

V – TENDANCES ET ORIENTATIONS

A – LE BUDGET PRINCIPAL

- | | |
|---|------|
| 1) Bilan financier 2017/2018 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement | p 6 |
| 2) Résultat des exercices | p 11 |
| 3) Dettes et emprunts | p 12 |
| 4) Evolutions et perspectives 2019 | p 12 |

B – LE BUDGET ANNEXE

- | | |
|---|------|
| 1) Bilan financier 2017/2018 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement | p 13 |
| 2) Résultat des exercices | p 18 |
| 3) Dettes et emprunts | p 18 |
| 4) Evolutions et perspectives 2019 | p 18 |

VI – CONCLUSION p 19

I - INTRODUCTION

1) RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientations budgétaires a été rendu obligatoire par la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu apporter des précisions concernant les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport qui permettra à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'établissement ;
- de débattre de la stratégie financière de l'établissement.

Il est précisé dans ce même article que le conseil d'administration doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ces éléments prendront en compte les budgets principaux et les budgets annexes.

2) LE CONTENU DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il ne doit pas avoir lieu au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le DOB doit en effet éclairer les administrateurs sur les équilibres budgétaires et ils doivent avoir le temps suffisant « d'intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

L'article L2312-1 de LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les objectifs retenus pour la construction du Budget Primitif 2021 seront les suivants :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Optimisation des recettes ;
- Poursuite des investissements : travaux sur les biens du C.C.A.S..

3) TRANSMISSION ET PUBLICATION

Le rapport doit être transmis au Préfet du Département. Les informations y figurant doivent également faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.

II – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Le 1^{er} décembre 2019, le premier cas COVID est détecté en CHINE. Dès janvier, l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) est alertée de la situation et les premiers cas sont détectés de par le monde. La Chine met en place un confinement généralisé dans la région de Wuhan en février. Peu à peu la pandémie prend des proportions inquiétantes et très rapidement des mesures de confinement sont prises en Europe, en Italie et en France. Ces mesures de sauvegarde pour préserver des vies humaines ont eu un effet désastreux sur les commerces et les échanges. Un deuxième confinement est mis en place en octobre 2020.

Le bilan humain est lourd et les conséquences économiques difficiles à évaluer sur le long terme. La Banque Mondiale a publié une étude le 7 octobre 2020 qui met en évidence que l'extrême pauvreté devrait augmenter pour la première fois depuis 25 ans pour toucher entre 9.1% et 9.4% de la population mondiale.

La perte des richesses est importante et devrait particulièrement toucher les ménages à bas revenus. Le marché du travail est mis à rude épreuve (chute brutale de l'activité économique).

Certains pays et notamment la France ont limité les dégâts en mettant en place des dispositifs de chômage partiel. Cependant, le nombre d'heures travaillées baisse.

Ce sont les travailleurs peu qualifiés n'ayant pas la possibilité de travailler depuis leur domicile qui ont le plus souffert du choc sur le marché du travail. Dans les couches les plus modestes de la population de certains pays, les femmes pâtissent davantage de la crise que les hommes.

Au niveau du C.C.A.S., la crise sanitaire a directement impacté les dépenses de fonctionnement. Il a fallu revoir toute l'organisation du service et protéger les agents et les bénéficiaires.

Avec l'évolution de l'épidémie, le Plan de Continuité des Services est régulièrement mis à jour.

III – DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Le dernier recensement de la population s'établissait à 4828 habitants au 1^{er} janvier 2021.

Selon la source INSEE, en 2016, 40% de la population a plus de 40 ans et 24 % plus de 65 ans.

La part des actifs représente 31 % et la part des retraités 31.42 %.

Nous pouvons donc constater que la population est vieillissante.

Les heures effectuées par le biais du service d'aide à domicile devraient donc continuer à augmenter.

IV – MISSIONS DU C.C.A.S.

Le C.C.A.S. du Tréport :

- Accueille et accompagne le public sur site ;
- Assure les liens administratifs suite à la modernisation des administrations supprimant les accueils physiques ;
- Instruit les demandes d'aide sociale légale : 11 dossiers et 34 obligations alimentaires en 2020 ;
- Propose des aides facultatives suivant le règlement des aides sociales facultatives voté le 1^{er} juillet 2020 ;
- Gère un service d'aide à domicile auprès des personnes âgées et/ou handicapées : 165 bénéficiaires et 33 aides à domicile au 31 décembre 2020 ;
- Gère l'installation d'appareils de téléassistance : 47 bénéficiaires au 31 décembre 2020 ;
- Intervient auprès du public avec les partenaires : mission locale – Département (assistante sociale) – CLIC de la Vallée de la Bresle – Espace social l'Ancre ;
- Gère les domiciliations : 14 demandes en 2020.

IV – TENDANCES ET ORIENTATIONS

A- LE BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S. : M14

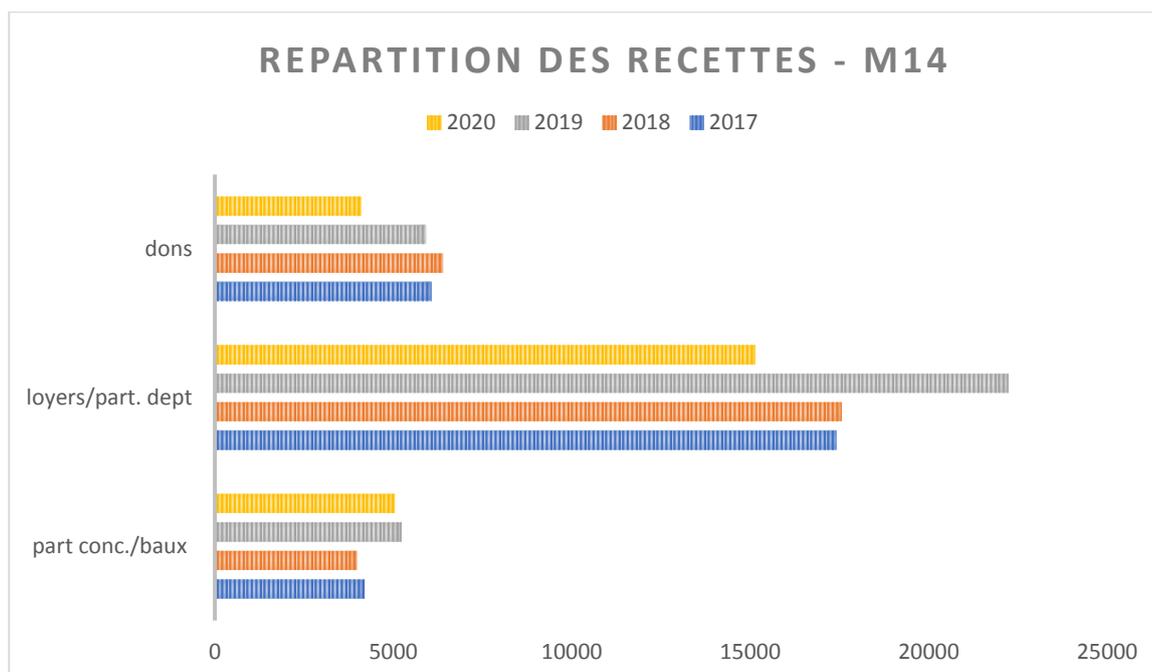
1) BILAN FINANCIER 2017 -2020 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses de fonctionnement du budget principal sont essentiellement allouées aux aides sociales facultatives attribuées par le C.C.A.S.. Les recettes proviennent des revenus des immeubles, des baux ruraux et divers dons.

a) Section de fonctionnement : dépenses – recettes

RECETTES

		2017	2018	2019	2020	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2017/2020 (en %)	2019/2020 (en %)
013	Atténuation de charges	0	0	0	0		
70	Produits de services, domaines et ventes diverses	4206.18	4002.62	5234.21	5056.93	+20.20	-3.40
73	Impôts et taxes	0	0	0	0		
74	Dotations et participations	0	0	0	0		
75	Autres produits de gestion courante	17409.97	17560.64	22233.33	15153.83	-13	-31.80
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES		21616.15	21563.26	27467.54	20210.76	-6.5	-26.40
76	Produits financiers	0	0	0	0		
77	Produits exceptionnels	6071.35	6393.32	5915.76	4119		
78	Reprises provisions	0	0	0	0		
TOTAL DES RECETTES DE PRODUITS EXCEPTIONNELS		6071.35	6393.32	5915.76	4119	-32.2	-30.4
TOTAL DES RECETTES REELLES		27687.50	27956.58	33383.30	24329.76	-12.10	-27.10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0		0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0	0		0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0	0	0		0	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		27687.50	27956.58	33383.30	24329.76	-12.10	-27.10



Nous pouvons constater une **BAISSE** des recettes à hauteur de **27.10 %** répartie comme suit :

➤ Les produits et services (chapitre 70) correspondent :

- à la part des concessions du cimetière communal reversée au C.C.A.S.,
- aux loyers provenant des baux ruraux : terres agricoles appartenant au C.C.A.S. sur les communes du Tréport et de Criel.

Baisse de 3.40 % en partie liée à la baisse de la part des concessions funéraires.

➤ les autres produits de gestions courantes (chapitre 75) sont en baisse de 26.40 % et correspondent :

- aux loyers des divers biens appartenant au C.C.A.S. : Centre CALAMEL ainsi que le 2, rue du foyer et 84, avenue des Canadiens.

Les loyers provenant des baux ruraux étaient depuis 2017 comptabilisés au chapitre 75 et maintenant comptabilisés au chapitre 70.

Il est à noter qu'en 2020, le C.C.A.S. n'étant plus référent RSA (décision du Département pour réductions budgétaires), Les recettes ont été amputées de la participation du Département pour un montant de 4315,00 €.

➤ les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent :

- aux dons des divers organismes.

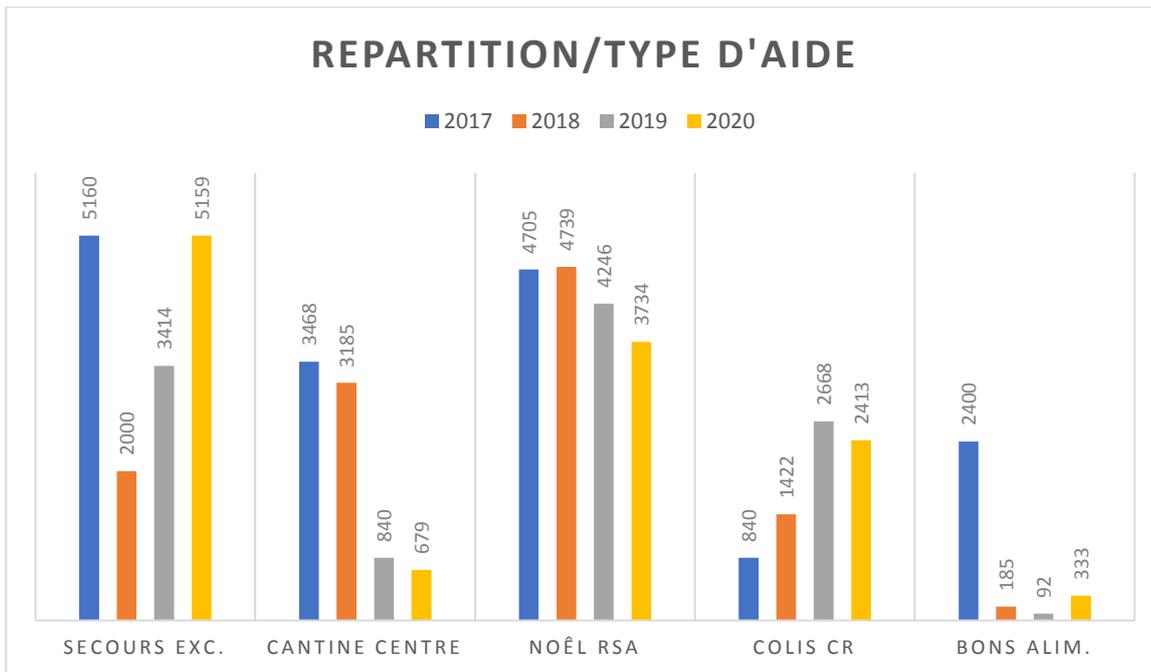
Baisse de 30.40 % sans cause particulière.

DEPENSES

		2017	2018	2019	2020	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2017/2020 (en %)	2019/2020 (en %)
011	Charges à caractère général	16738.71	24492.79	9531.40	9156.63	-45.30	-3.90
012	Charges de personnel	0	0	0	0		
74	Atténuation de produits	0	0	0	0		
65	Autres charges de gestion courante	25119.58	19980.25	17704.25	18475.71	-26.40	+4.40
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		41858.29	44473.04	27235.65	27632.34	-34	+ 1.5
66	Charges financières	0	0	0	0		
67	Charges exceptionnelles	32.05	0	0	0		
68	Dotations semi-budgétaires	0	0	0	0		
TOTAL DES DEPENSES DE CHARGES EXCEPTIONNELLES		32.05	0	0		-100	-100
TOTAL DES DEPENSES REELLES		41890.34	44473.04	27235.65	27632.37	-34	+ 1.5
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6352.07	9011.07	6779	2659.60		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6352.07	9011.07	6779	2659.60	-58.10	-60.8
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		48242.41	53484.11	34014.65	30291.94	-37.20	-10.9

REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE D'AIDE

TYPE D'AIDES	2017 (Montant en Euros)	2018 (Montant en Euros)	2019 (Montant en Euros)	2020 (Montant en Euros)	EVOLUTION 2018/2019 (en %)	EVOLUTION 2019/2020 (en %)
Secours exceptionnels	5160	2000	3413.52	5159.60	+70.67	+51.20
Cantine + centre	3468	1747	839.80	679.60	-51.92	-19.10
Séjour ski	3601	3185	0	0	-100	0
Colis personnes âgées	10176	15343	0	0	-100	0
Noël personnes défavorisées	4705	4739	4246.29	3734.53	-10.39	-12.10
Colis Croix Rouge	840	1422	2668	2413	87.62	-9.6
Bons alimentaires	2400	185	92	333.62	-50.27	+ 262



Nous pouvons constater une baisse des dépenses à hauteur de **- 10.90 %** et répartie comme suit :

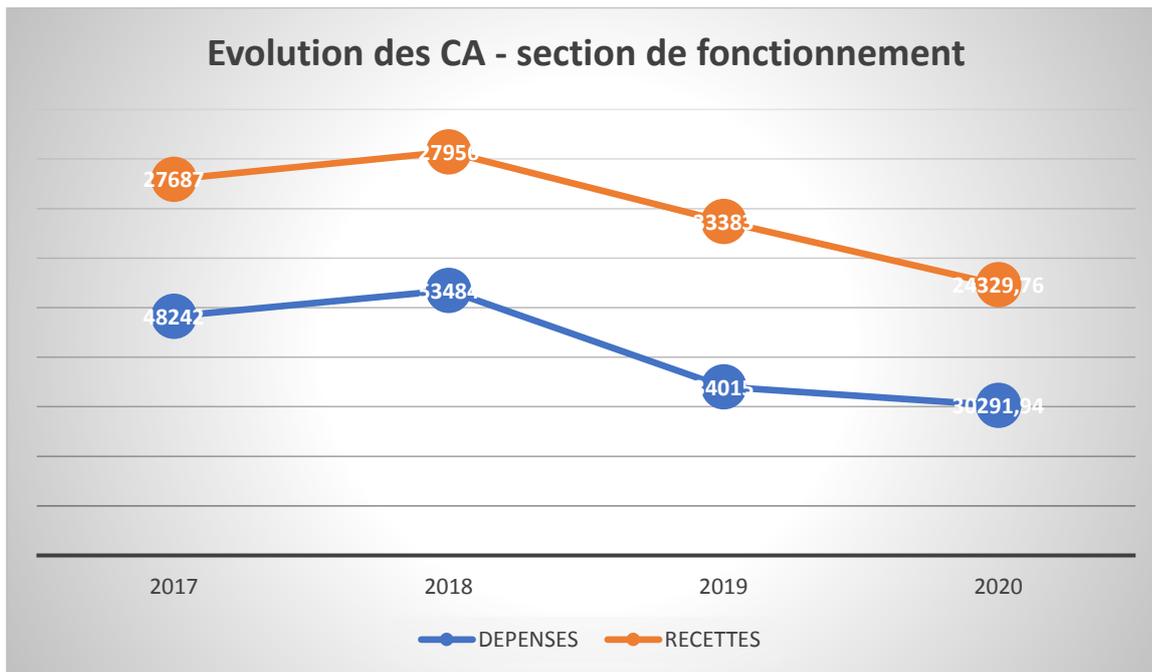
➤ les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent :

- A l'entretien des biens du C.C.A.S. ;
- Aux divers achats informatiques ;
- Aux divers abonnements ;
- A l'achat des diverses fournitures ;
- Aux différentes réparations sur la voiture de service ;
- A la maintenance des logiciels ;
- Aux assurances des biens du C.C.A.S. ;
- Aux taxes foncières.

➤ les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) correspondent :

- Aux bons de Noël 2020 pour les personnes défavorisées avec une légère baisse de 12.10 % sans cause particulière (**75 familles inscrites pour 158 personnes**) ;
- Aux secours exceptionnels : hausse de 51.20% dûe à la volonté du conseil d'administration du C.C.A.S. de venir en aide aux plus démunis ;
- Aux prises en charge cantine – aides aux devoirs – centre de loisirs : baisse de 19.10%.

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS : 2017/2020



Nous pouvons constater que les dépenses ont été maîtrisées.

b) section d'investissement : recettes – dépenses

RECETTES : Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations.

		2017	2018	2019	2020
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
010	Stock	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes	0	0	0	0
20	Immobilisation incorporelles	0	0	0	0
21	Immobilisation corporelles	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		0	0	0	0
10	Dotations	0	0	0	0
138	Autres subventions	0	0	0	0
26	Participations	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0	0	0	0
021	Virement de la section de fct	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre	6352.07	9011.07	6779	2659.60
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6352.07	9011.07	6779	2659.60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		6352.07	9011.07	6779	2659.60

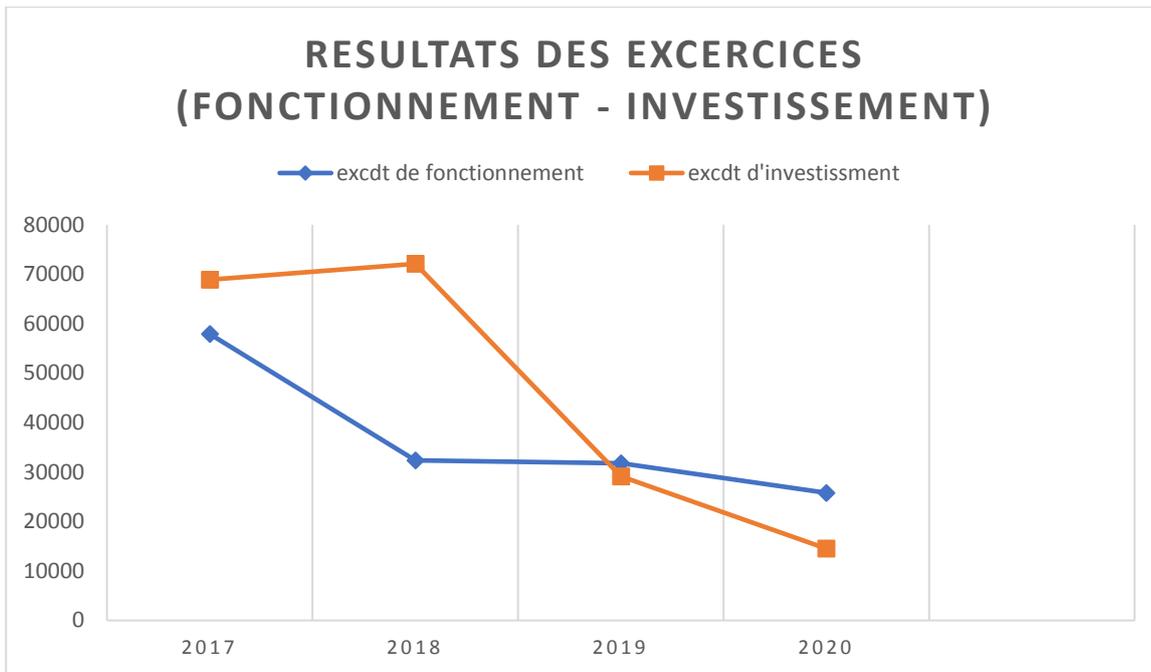
DEPENSES

		2017	2018	2019	2020
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
010	Stocks	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	7977.60	0	0	0
204	Subvention d'équipement	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	5838.72	49768.32	17252.51
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		7977.60	5838.72	49768.32	17252.51
10	Dotations	0	0	0	0
13	Subvention d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunt – dettes	0	0	0	0
18	Compte de liaison	0	0	0	0
26	Participation et créances rattachées	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES		7977.60	5838.72	49768.32	17252.51
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0	0	0	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7977.60	5838.72	49768.32	17252.51

➤ les immobilisations corporelles (Chapitre 21) correspondent à des travaux sur les biens du C.C.A.S., notamment pour les travaux réalisés suite à la démolition de la maison de la rue du foyer. Des travaux complémentaires ont dû être également entrepris (réfection du pignon – travaux de soutènement dans la maison).

2) Résultat des exercices

	2017	2018	2019	2020
Excédent de fonctionnement (en €)	57 921.29	32 393.76	31 762.41	25800.23
Excédent d'investissement (en €)	68 929.86	72 102.71	29 112.89	14519.98



L'excédent de fonctionnement 2020 sera affecté au budget 2021 en recette de fonctionnement (002).

3) Dettes et emprunts

NEANT

4) Evolutions et perspectives 2021

Le budget 2021 sera établi selon les orientations suivantes :

- En dépenses de fonctionnement : maîtrise et stabilisation : nous devons continuer à fournir des efforts sur les fournitures et matériels courants.
Le budget pour les secours sera augmenté afin de venir en aide aux populations les plus fragiles et les aides seront attribuées selon le règlement des aides facultatives.
- En recettes de fonctionnement : la subvention de la commune étant versée sur le budget annexe - service aide à domicile, l'équilibre du budget se fera avec l'excédent de fonctionnement reporté (pour rappel : 25800.23 €).
Les recettes augmenteront en fonction des augmentations légales (révision des loyers ...).
- En dépenses d'investissement : des travaux de la maison du 84, avenue des canadiens sont à prévoir : réfection du pignon. L'excédent d'investissement servira à financer ces dépenses (pour rappel : 14519.98 €).

B – LE BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : service d'aide à domicile : M22

1) BILAN FINANCIER 2017 – 2020 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement

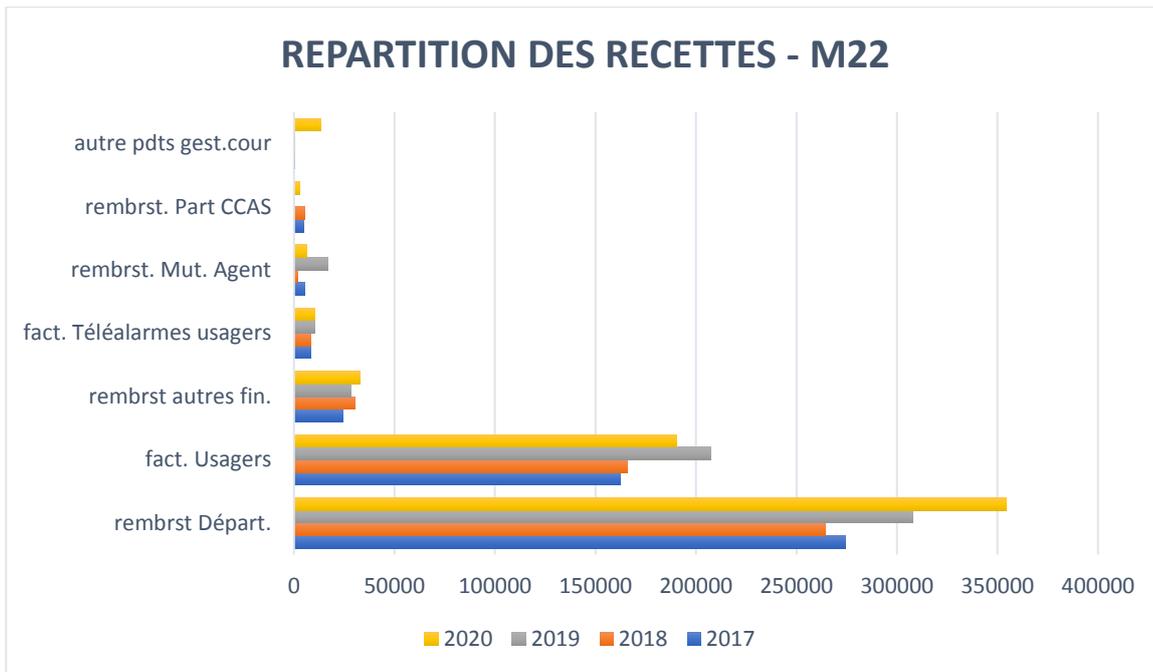
Le budget annexe : service aide à domicile a été créé en 2017 pour répondre aux exigences du code de l'action sociale et des familles.

Les principales charges et recettes de ce budget sont le personnel et le fonctionnement du service d'aide à domicile.

a) Section de fonctionnement : dépenses – recettes

RECETTES

		2017	2018	2019	2020	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2017/2020 (en %)	2019/2020 (en %)
733	Pdt à la charge du Département	274399.12	264341.35	307700.82	354191.20	+ 29.10	+ 15.10
734	Pdt à la charge de l'usager	162381.72	165867.43	207451.66	190566.98	+ 17.40	-8.1
738	Pdt à la charge d'autres financeurs	24546.12	30189.65	28244.03	32793.23	+ 33.6	+16.10
TOTAL GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION		461326.96	460398.43	543396.51	577551.41	+ 25.20	+ 6.30
70	Produits sauf 7082	8377.98	8511.20	10310.61	10147.99	+ 21.10	-1.60
74	Subvention d'exploitation	117500.00	70000.00	65000	100000	-14.90	+53.8
75	Autres pdt de gestion courante	54.76	113.69	160.93	13357.80		
6419	Rembrt sur rémun.	5320.24	1982.51	16829.78	6458.14	+21.40	- 61.60
6459	Rembrt sur charges SS	4930.7	5419.28	0	2699.43		
TOTAL GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		136183.68	86026.68	92301.32	132663.36	-2.60	+43.70
77	Produits excep.	0	0	0	0		
78/79	Autres pdts	0	0	0	0		
TOTAL GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		0	0	0	0		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		597510.64	546425.11	635697.83	710214.77	+ 18.90	+ 11.70



Nous pouvons constater une hausse des recettes de 11.70 % répartie comme suit :

➤ les produits à la charge du Département (Compte 733) correspondent aux remboursements de l'APA – PA – PH – PCH par le Département.

La hausse de 15.10% correspond à la hausse des bénéficiaires de l'APA et du nombre d'heures attribué.

➤ les produits à la charge de l'utilisateur (compte 734) correspondent à la facturation aux usagers.

La participation des usagers est en baisse 8.10 %.

Cette baisse correspond à la prise en charge par les différentes caisses.

➤ les produits à la charge d'autres financeurs (compte 738) correspondent aux remboursements des caisses autres que le Département (caisses de retraite – mutuelle...).

Hausse de la participation des caisses de retraite : + 16.10 %. Ce qui est en adéquation avec la baisse de la participation des usagers.

➤ les produits sauf 7082 (compte 70) correspondent à la facturation des téléalarmes aux usagers.

La Baisse de 1.60 % est due à la baisse des participations des abonnés à la téléassistance.

En 2019 : 45 abonnés

En 2020 : 47 abonnés

➤ la subvention d'exploitation (compte 74) correspond à la subvention d'équilibre versée par la Ville.

Hausse de 53.80%.

Subvention 2019 : 65000 €

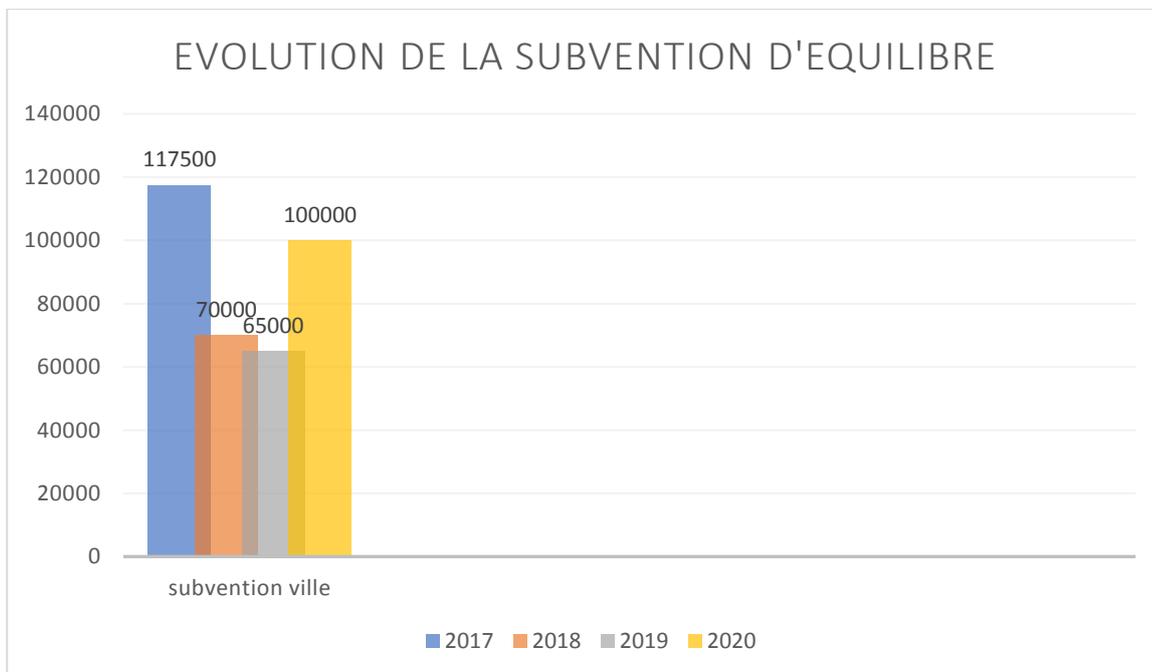
Subvention 2020 : 100000 €

La hausse de la subvention de la commune est due à la crise sanitaire et aux besoins liés à la protection des agents.

➤ les autres produits de gestion courante (compte 75) correspondent aux trop versés CESU (bénéficiaires réglant leurs factures avec des titres CESU) et aux 2 dotations exceptionnelles versées par le Département en octobre et décembre. Ces deux dotations d'un montant total de 13212 € ont permis le versement d'une prime exceptionnelle aux aides à domicile (prime versée en 2 fois) pour le travail effectué lors des 2 confinements.

➤ les remboursements sur rémunération (compte 6419) correspondent aux remboursements de frais de mutuelle engagés par le C.C.A.S. pour les agents en congés de grave et/ou longue maladie ainsi qu'à la subrogation pour les agents en arrêt de maladie ordinaire.

➤ les remboursements sur charge de sécurité sociale (compte 6459) correspondent à la part C.C.A.S. pour les bénéficiaires de la CARSAT. Changement d'imputation en 2020 au profit du compte 73412. [La hausse correspond à un remboursement de l'URSSAF.](#)



DEPENSES

		2017	2018	2019	2020	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2017/2020 (en %)	2019/2020 (en %)
60	Achats	2195.30	1829.56	3156.67	7638.66	+248	+142
61	Services extérieurs	7548	8381	10226	9825	+30.20	-3.9
62	Autres services extérieurs	1416.32	1136.85	1132.17	833.66	-41.10	-26.40
TOTAL GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		11159.62	11347.51	14514.84	18297.32	+64	+26.10
622	Rémunération d'intermédiaire	396.46	0	0	0		
633	Impôts et taxes	8386.53	9306.08	10662.10	8190.54	-2.30	-23.20
641	Rémunération	451986.14	467736.51	544750.01	560690.11	+24.10	+2.9
645	Charges de sécurité sociale	62750.17	56742.3	60987.31	63598.21	+1.4	+4.3
647	Autres charges sociales	1817.80	3087.50	1672.80	2159.60	+18.8	+29.10
TOTAL GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		525337.10	536872.39	618072.22	634638.76	+20.8	+2.7
65	Autres charges de gestion courante	5703.57	5419.28	6689.98	9489.58	+66.40	+41.80
616	Prime d'assurance	1635.00	1745.12	1798.32	1812.87	+10.9	+0.80
617	Etudes et recherches		5280	880	0		
618	Divers	1056.58	60	480	492		
627	Services bancaires et assimilés	470.35	577.83	510.11	538.10	+14.4	+5.5
6156	Maintenance	1414.51	1452	1486.87	1516.78	+6.8	+2
6615	Intérêts ligne de tres.	0	0	0	23.73		
673	Titres annulés	0	0	15.41	0		
TOTAL GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		10280.01	14534.23	11860.69	13873.06	+35	+17
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		546776.73	562754.13	644447.75	666809.14	+22	+3.5

Nous pouvons remarquer une hausse des dépenses en 2020 +3.5% et répartie comme suit :

➤ les achats (compte 60) correspondent aux achats de fournitures pour les aides à domicile (gants...). Hausse de 142 % dûe au renouvellement des blouses des agents. La crise sanitaire a directement impacté le service d'aide à domicile. Il a fallu assurer la protection des agents. L'achat de fournitures à usage unique a donc augmenté.

➤ les services extérieurs (compte 61) correspondent à la location des téléalarmes auprès de la société GTS : baisse de 3.9%.

➤ les autres services extérieurs (compte 62) correspondent aux frais de déplacements remboursés aux agents pour les formations, les fleurs offertes pour les médaillés et/ou départ en retraite, la flotte téléphonique des aides à domicile.

La baisse de 26.40% correspond aux formations des agents annulées à cause de la crise sanitaire.

➤ les impôts et taxe (compte 633) correspondent aux diverses formations ainsi qu'aux cotisation URSSAF et CDG.

La baisse de 23.20 % correspond aux formations non réalisées.

➤ la rémunération (compte 641) correspond aux rémunérations versées aux agents, titulaires et contractuels. Hausse de 4 % pour les agents titulaires et baisse de 1.2 % pour les agents contractuels ;

Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation de la masse salariale (titularisation des aides à domicile – refonte des grilles indiciaires...).

A noter que la gestion des ressources humaines s'exerce dans un cadre budgétaire rigoureux.

Personnel : 26 agents titulaires (1 départ en retraite en 2020) / 7 agents contractuels. Nombre d'heures effectuées dans l'année : 38037 h.

➤ les charges de sécurité sociale (compte 645) correspondent aux cotisations URSSAF et IRCANTEC.

➤ les autres charges sociales (compte 647) correspondent aux frais de médecine préventive.

➤ les autres charges de gestion courante (compte 65) correspondent à la participation C.C.A.S. pour les bénéficiaires CARSAT ainsi qu'au prélèvement à la source.

➤ la prime d'assurance (compte 616) correspond aux assurances en responsabilité civile.

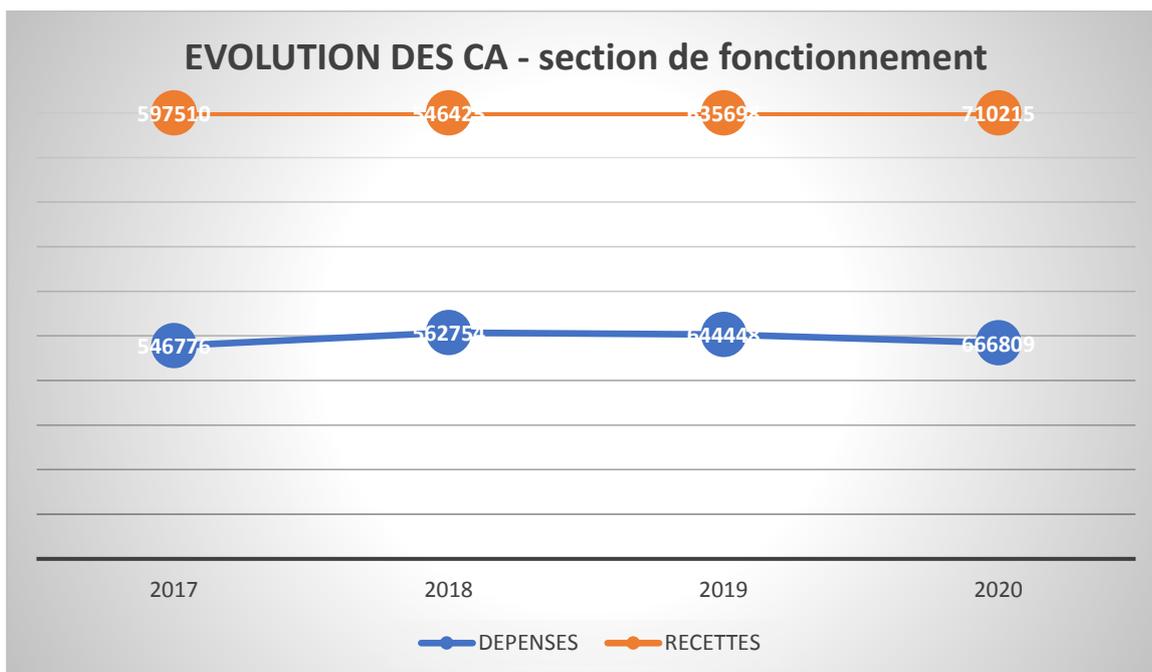
➤ divers (compte 618) correspond aux frais à régler pour le transfert de la DADSU.

➤ les services bancaires et assimilés (compte 627) correspondent aux frais de CESU.

➤ la maintenance (compte 6156) correspond à la maintenance des logiciels par les éditeurs des logiciels.

Les dépenses afférentes à la structure (groupe 3) augmentent de 17%. Cette hausse est liée à l'augmentation des bénéficiaires par le biais de la CARSAT.

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017/2020

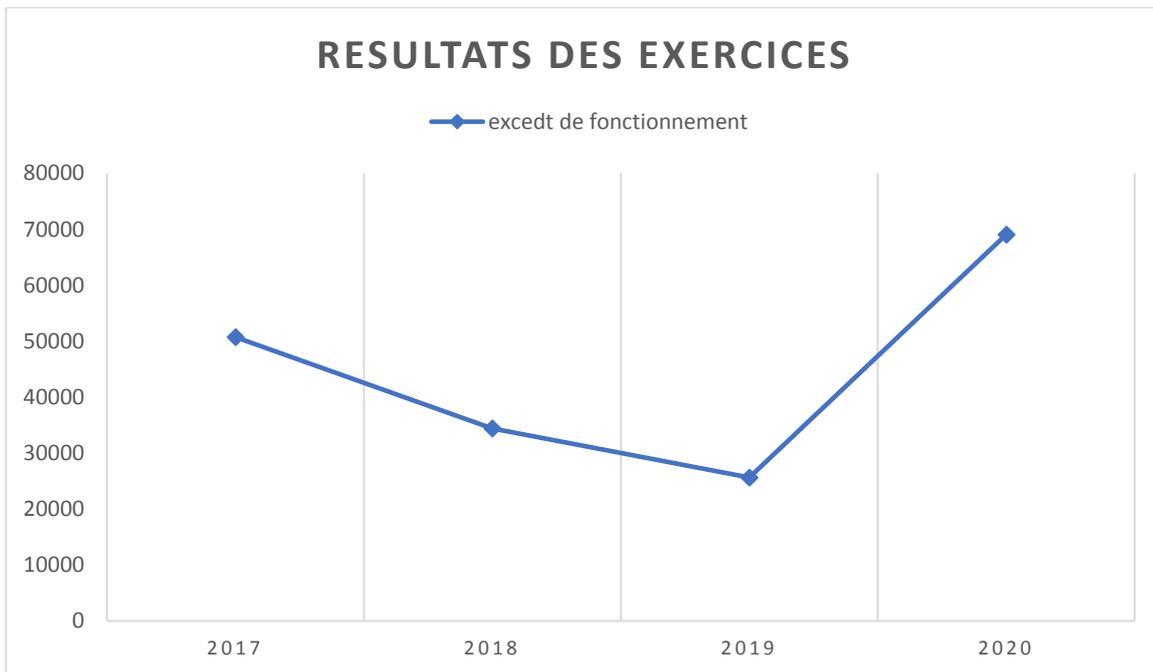


b) Section d'investissement

NEANT

2) Résultat des exercices

	2017	2018	2019	2020
Excédent de fonctionnement (en €)	50 733.91	34 404.89	25654.97	69060.60



L'excédent de fonctionnement 2020 sera affecté au budget 2021 en recette de fonctionnement (002).

3) Dettes et emprunts

Une ligne de trésorerie est active auprès du Crédit Agricole Normandie Seine. Elle peut couvrir les besoins à hauteur de 50 000,00 €.

4) Evolutions et perspectives 2021

Le budget 2021 sera établi selon les orientations suivantes :

- En dépenses :

- il conviendra de maîtriser et stabiliser les dépenses de personnel : prévoir les avancements d'échelon et autres augmentations (prime de transport – modification du régime indemnitaire...).
- il conviendra de maîtriser les dépenses afférentes à la structure.

- En recettes :

La subvention de la ville sera de 50.000,00 € en 2021. Les dépenses seront compensées par la reprise du résultat de 2019 (pour rappel : 69.060.60 €).

V – CONCLUSION ET ORIENTATIONS

Le C.C.A.S. n'est pas soumis aux mêmes contraintes que la Ville. Cependant, il doit concourir aux efforts de la collectivité en maîtrisant ses dépenses.

L'exercice budgétaire 2020 fait apparaître une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il s'inscrit dans un contexte d'augmentation des besoins et des demandes, notamment pour le service d'aide à domicile.

Le budget principal et le budget annexe présentent un excédent qui permet d'entrevoir l'augmentation du budget 2021 sereinement.

Le C.C.A.S. doit continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement sur les deux budgets.

Les aides exceptionnelles, attribuées en fonction du règlement des aides sociales facultatives pourront évoluer et augmenter afin d'aider au mieux les populations les plus défavorisées.

Une étude est en cours pour l'ouverture d'une épicerie solidaire qui serait pilotée par le C.C.A.S..

En ce qui concerne l'investissement, il faudra prévoir des travaux sur les biens du C.C.A.S., rue du foyer et avenue des canadiens (entretien courant de toiture...).